Chalais, le 03 octobre 2019

ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

En application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 du Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié par la circulaire N° 2000-083 du 9 juin 2000, modifié par le Décret N° 2004-563 du 17 juin 2004, j'ai l'honneur de vous transmettre le matériel de vote pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège de Chalais.

Cette élection aura lieu au collège de Chalais le :

Vendredi 11 octobre 2019 de 13 h 30 à 17 h 30
(en salle 23 – 1er étage)

Ci-joint :

- un ou deux bulletins de vote (selon les cas)
- une ou deux enveloppes bleues (selon les cas)
- une ou deux enveloppes bulles (selon les cas)
- une profession de foi

PROCEDURE

❖ **QUI VOTE ?**

Chaque parent est électeur et éligible sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement. Lorsque l'exercice de l'autorité parentale a été confié à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents le droit de voter et de se porter candidat. Ce droit de suffrage est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de parent d'un ou plusieurs élèves inscrits dans l'établissement."

Les bulletins de vote ne doivent comporter ***ni rature, ni surcharge, SOUS PEINE DE NULLITE.***

❖ **COMMENT VOTER ?**

Soit sur place, le vendredi 11 octobre 2019 de 13 h 30 à 17h30 en vous présentant au bureau de vote **(en salle 23 – 2ème étage)**, muni d'une pièce d'identité. Des bulletins de vote seront à votre disposition.

Soit par correspondance

Glisser un bulletin de vote dans l'enveloppe bleue ***ne portant AUCUNE inscription ou marque d'identification.*** Cette enveloppe bleue est glissée dans une seconde enveloppe (bulle), cachetée, *sur laquelle vous inscrirez au recto le nom et l'adresse de l'établissement avec la mention* ***"Election des parents au conseil d'administration"*** *et au verso* ***vos noms, prénoms et adresse,*** *sous lesquels vous apposerez obligatoirement* ***votre signature****.*

TOUT PLI NE COMPORTANT PAS CES MENTIONS SERA DECLARE NUL

❖ **COMMENT ACHEMINER LES ENVELOPPES AU COLLEGE ?**

1- les donner aux élèves qui devront les déposer au secrétariat au plus tard le jour du scrutin
2- les envoyer par la poste (affranchir) suffisamment tôt pour qu'elles arrivent au plus tard le :

VENDREDI 11 OCTOBRE 2019
Les plis parvenus après la clôture du scrutin ***SERONT DECLARES NULS***.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le principal,

Stéphane GEYSSELY